



## schülke dental application aid

### Notre plus

- Dosage de 2 litres précis pour préparer la solution de traitement
- Le surplus de solution pour traiter le bassin de rinçage reste dans le récipient de dosage
- Fixation facile du tuyau d'extraction sur les adaptateurs disponibles

### Domaines d'utilisation

Le récipient de dosage sert à préparer et à verser la solution mère dans le système d'extraction. Il rend le travail avec l'aspirmatic® et le nettoyant aspirmatic® très facile et sûr. Comme l'échelle est très visible, la préparation de la solution de base est facilitée. Comme le reste de la solution de base reste automatiquement dans le récipient de dosage, il peut être utilisé pour le bassin d'aspiration. La fixation facile des tuyaux d'extraction, grâce aux adaptateurs disponibles, facilite les étapes de travail individuelles.



# schülke dental application aid

## Comment commander

| Article                        | Bon de livraison | N° art.  |
|--------------------------------|------------------|----------|
| schülke dental application aid | 1/Carton         | 70002773 |

## Informations environnementales

schülke est une société engagée dans une gestion durable et responsable de nos ressources naturelles, de notre environnement et de notre santé. Notre système de management environnemental lancé en 1996 conditionne toutes nos activités au quotidien, et nos efforts sont régulièrement récompensés par les instances environnementales allemandes et internationales (EMAS, ECO AUDIT et Responsible Care).

## Avis d'expert et information

Les documents relatifs au produit sont disponibles sur simple demande à l'adresse suivante : [schuelkefrance.info@schuelke.com](mailto:schuelkefrance.info@schuelke.com) ou auprès de votre contact commercial personnalisé.  
Retrouvez toutes les nouveautés et informations diverses sur notre site internet : [www.schuelke.fr](http://www.schuelke.fr)



EMAS  
GEPRÜFTES  
UMWELTMANAGEMENT  
REG. NR. 0-100-10003



Schülke & Mayr GmbH est titulaire d'une autorisation de fabrication selon le paragraphe 13 alinéa 1 de la loi allemande pour les médicaments et les certificats de conformité aux BPF des produits médicaux.